

**REPONSE DE
MADAME MARIA GUIDICELLI
CONSEILLERE EXECUTIVE DE CORSE**

**A LA QUESTION ORALE DEPOSEE PAR
MADAME CHRISTINE COLONNA
AU NOM DU GROUPE « FEMU A CORSICA »**

OBJET : STATUT DES TRAVAILLEURS SOCIAUX

Madame la Conseillère à l'Assemblée de Corse,

Comme vous le savez la Collectivité Territoriale de Corse a décidé de s'engager fortement et de manière transversale sur le développement de nouvelles solidarités sur son territoire. Nous souhaitons, en particulier, élaborer une politique forte en matière de formations sanitaire et sociale.

Les travailleurs sociaux ont en effet un rôle fondamental à jouer dans la cohésion sociale et dans la mise en œuvre de nouvelles solidarités. C'est pourquoi nous considérons comme essentiel que ces métiers soient reconnus et valorisés.

L'Europe à travers plusieurs directives du Conseil et du Parlement a établi un régime de reconnaissance des qualifications professionnelles, que la France n'a pas transposé.

Le 16 mars dernier, les organisations syndicales CGT, CFDT, FO, FAPT, UNSA et CFTC jugeant insuffisantes les propositions de requalification et d'intégration des travailleurs sociaux émanant de la DGCL, étaient dans la rue pour protester contre les projets du gouvernement. Ces syndicats demandent pour les travailleurs sociaux la reconnaissance de leurs diplômes à un niveau d'études Bac+3 et leur classement en catégorie A et non en catégorie B, à l'instar des infirmières.

Nous soutenons donc sans réserve votre proposition et considérons parfaitement légitimes les revendications de ces salariés du secteur social, qui exercent leur métier dans des conditions difficiles, notamment dans un contexte de réduction des effectifs et qui concourent à la cohésion sociale des territoires les plus en difficulté.

Nous transmettons donc au Conseil Supérieur de la Fonction Publique Territoriale et au Gouvernement le soutien du Conseil exécutif concernant la reconnaissance du statut de tous les travailleurs sociaux.

Je vous remercie.